



BULLETIN D'ADHÉSION

Saison 2026-2027



M. /Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél.domicile : _____

Tél.portable : _____

Adresse Email : _____

Date de naissance : _____

Attestation en vue de l'adhésion à la FFBA.

Je soussigné(e) M/Mme : _____, né(e) leatteste avoir renseigné le questionnaire de santé (disponible sur le site de Chartres Country) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison 2026/2027, Association Chartres Country.

A....., le...../...../.....

Signature

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement sauf exception (voir 2^{ème} page). Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques avec des chiffres ronds (ex : pour 95€=3 chèques soit 32+32+31€ ; pour 155€=3 chèques soit 52+52+51€ ; ...)

Choix	Catégories	Nbre Cours/semaine	Tarif à l'Année
	Individuelle	1	95 €
	Individuelle	2	135 €
	Individuelle	3	155 €
	Couple	1	155 €
	Couple	2	205 €
	Couple	3	235 €
	-18 ans		55 €

Choix	Niveaux	Horaires	Jours	Lieux
	Débutants et Enfants	19h15 à 20h45	Mardis	MPT Beaulieu Les Petits Clos
	Débutants 2ème Année	15h30 à 17h	Mardis	MPT des Comtesses
	Débutants 2ème Année	18h45 à 20h15	Mercredis	MPT Rechèvres La Cité
	Novices	20h30 à 22h	Mercredis	MPT Rechèvres La Cité
	Danses Vintage et Intermédiaire	20h à 21h30	Lundis	MPT Les Hauts de Chartres



Catherine LESOT : 06 21 77 41 83
Présidente de l'Association
Mairie de Chartres Place des Halles 28019 CHARTRES
Mail: catlesot@gmail.com

Anita PREVOT – Trésorière - 06 46 89 88 61
Annabelle VILLAIN – Secrétaire - 06 99 36 60 61
Mail: chartrescountry@gmail.com
Site internet : www.chartres-country.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

Saison 2026-2027



INFORMATIONS SUR L'ADHESION A LA FFBA

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport : pour le public majeur ou mineur : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, Chartres Country a conclu un contrat d'assurance (avec la FFBA) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un bureau de membres de Chartres Country avec sa Présidente. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Rappel de quelques règles :

Les séances ont lieu pendant la période scolaire, reprise première semaine de septembre, fin des activités dernière semaine de juin voire début juillet. La cotisation n'est pas remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique d'activité physique (les séances ayant lieu durant la période couverte par le certificat médical seront remboursées).

Date et signature du licencié (Pris connaissance du règlement intérieur)